



AVANCE DE FRAIS POUR LES STAGES SPM DES AGENTS C

LES AVANCES DE FRAIS POUR LES STAGES SPM DES AGENTS C : LA CGT FINANCES PUBLIQUES OBTIENT SATISFACTION SUR LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Lors du Groupe de Travail du 15 novembre dernier, la CGT Finances Publiques a largement dénoncé les refus d'avance de frais parfois évoqués en fin d'année par les directions locales sous couvert d'un budget insuffisant ou clôturé. La CGT Finances Publiques a pointé l'urgence de la situation des agents C qui sont massivement amenés à suivre des stages premiers métiers organisés en cette fin d'année 2013.

La CGT Finances Publiques a obtenu satisfaction. Les directions locales ont reçu une note ce jour leur précisant que ces stagiaires pouvaient prétendre à des avances à hauteur de 100% des indemnités d'hébergement et de repas, ainsi que des frais de transport qu'ils engageront durant ces stages. La Direction Générale demande donc aux directions locales compte tenu du calendrier de bien prévenir les agents de leurs droits dès réception du message que vous trouverez en pièce jointe.

UN POINT IMPORTANT A METTRE A L'ACTIF DE L'ACTION DE LA CGT !

Montreuil, le 29 novembre 2013

Syndicat national
CGT Finances Publiques
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr • Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

